

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 23/2026**

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt -six, le 20 avril à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, salle de la Mairie, lieu ordinaire de séance, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 (ou L. 2121-12 pour les communes de plus de 3500 habitants) et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Yannick SEVRÉE, Maire,

Mme : Karine GASSELIN, Lydie LAMBAULT GITTARD, Véronique MARTINE, Laure PARISSET, Émilie RIGUIER, Isabelle THYEBAUT, Valérie POMMIER ;

M. Denis BERTHELOT, Bruno BLANCHARD, Björn BROCKOP, Christophe DAVID, Julien DIGUET, Jean-Claude RIGOREAU, Michel SALMON.

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de **15 membres**.

Secrétaire de séance : Isabelle THYEBAUT

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
07/04/2026	07/04/2026	15	15	0	0

REPRÉSENTANTS SYNDICATS ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que pour la bonne gestion de la commune, il est nécessaire de représenter la commune dans les organismes ainsi que dans les syndicats intercommunaux.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité les représentants suivants :

A Marolles, le 20 avril 2026


Yannick SEVRÉE
Maire




Isabelle THYEBAUT
Secrétaire de Séance